

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Mardi 17 Décembre 2024

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M.PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, , Mr DULONG

Excusé : Mr GUETTY, Mme GEORGES

Absent : , M. CALATAYUD, M THEVENARD

Convocation et affichage : le 12 Décembre 2024

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h30 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. PELLOUX -PRAYZER est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1Approbation du compte-rendu du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2Rapport Triennal de suivi local d'Artificialisation

Monsieur le Maire rappelle le contexte :

La France s'est fixée l'objectif d'atteindre le Zéro artificialisation nette des sols en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers dans les 10 prochaines années 2021-2031 en se basant sur les données du 01/01/2021 au 31/12/2030 par rapport à la décennie précédente 2011-2021 en se basant sur les données allant du 01/01/2011 au 31/12/2020.

Un rapport a été établi sur l'ensemble de cette période.

Le Conseil valide les données du rapport.

3Réforme des redevances de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une réforme des redevances des agences de l'Eau a été voté par la loi du 29 décembre 2023. Celle-ci prévoit la nécessité pour les collectivités de délibérer pour fixer le montant des contre -valeurs de performances et ce avant le 31 décembre 2024 pour une application au 1^{er} janvier 2025.

AVEC :

-La Suppression des deux redevances pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte

Et

-Création de trois nouvelles redevances

-Consommation d'eau potable

-Performance des réseaux d'eau potable

-Performance des systèmes s'assainissement collectif

Il en résulte de que ces redevances seront répercutées sur la facture d'assainissement sous la forme d'un supplément de prix au M3 assainie.

La commune est contrainte d'appliquer au 1^{er} janvier 2025 l'augmentation de 0,01Euros HT du M3 .

4Informations Diverses

→ Monsieur le maire informe le Conseil que la Communauté de Communes de la Dombes à attribuer un fonds de concours de 23 693,00 euros au titre de la transition énergétique pour les travaux de rénovation de l'appartement communal ainsi que 2062, 00 euros pour les travaux de l'Eglise.

→ La fête des enfants a été un succès, petits et grands ont apprécié le spectacle et l'ambiance conviviale.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Secrétaire de Séance

M.PELLOUX-PRAYER



Le Maire

Cyril BAILLET

